

## AVIS

Conformément aux dispositions de l'article 33 de la loi 104-12 relative à la liberté des prix et de la concurrence telle que modifiée et complétée, le Conseil de la Concurrence tiendra **une séance le Jeudi 31 Octobre 2024 à son siège sis à Angle Avenue Azzaytoune et Avenue Mohamed El Yazidi, Hay Ryad Rabat à partir de 09h30.**

Cette séance, sera consacrée à l'examen définitif de la saisine de la société NAPS SA relative aux pratiques mises en œuvre par le Centre Monétique Interbancaire SA et les banques actionnaires de ce dernier dans le marché du paiement électronique par carte.

Rabat, le 29 Octobre 2024